

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Présents : Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Madeleine HEITMANN, Christian HUFFSCHMITT, Richard KIEFFER, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Véronique HEIM, Laurent HENRY Patricia TENAILLEAU.

Absents : Isabelle BOFF, Claude SCHMID.

### **FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs règlementés de vente (TRV) d'électricité « jaunes et verts » seront supprimés au 31 décembre 2015. Ainsi, les collectivités qui en bénéficient actuellement doivent souscrire une offre de marché, auprès du fournisseur de leur choix, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La commune de Stutzheim-Offenheim bénéficie d'un TVR pour le point de livraison écoles/salle polyvalente/stade, situé chemin de la Souffel. Un appel d'offres a donc été lancé le 6 août 2015 auquel seulement une société a répondu.

*VU la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, et notamment l'article 25 ;*

*VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 5 octobre 2015 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** l'offre d'ÉS Énergies Strasbourg pour un montant prévisionnel annuel en fourniture de 11 631.82 € H.T. et en acheminement de 8 857.00 € H.T., pour une durée de 3 ans ;

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du contrat et de tout autre acte relatif à ce marché.

### **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES LOISIRS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation énergétique de la salle des Loisirs. Le projet porte sur la réfection de la couverture et son isolation, le remplacement ou la suppression des lanterneaux de désenfumage, l'isolation du bâtiment, le remplacement du polycarbonate, la mise en place de rideaux occultant et/ou protection solaire, le remplacement du système de chauffage et du système de régulation.

Ces travaux permettraient d'améliorer les performances énergétiques de la salle des Loisirs et ainsi engendrerait des économies d'énergie. Les travaux sont estimés à 200 000 € H.T.

Suite à l'appel d'offres lancé en vue de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle des Loisirs, M. le Maire présente les trois candidatures réceptionnées :

- Architectes et Partenaires : **10.50 %** H.T. du montant H.T. des travaux,
- Bois & Nature : **8 %** H.T. du montant H.T. des travaux,
- Atelier Rhénan d'Architecture : **7 %** H.T. du montant H.T. des travaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 octobre 2015, a émis un avis favorable pour la proposition la mieux-disante, faite par l'Atelier Rhénan d'Architecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le Projet de rénovation énergétique de la salle des Loisirs et son montant ;

**DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre à un tiers spécialisé ;

**RETIENT** la candidature de l'Atelier Rhénan d'Architecture avec une proposition d'honoraires à 7 % ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre.